



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 8 - NOVEMBRE 2011

PUBLIE LE 28 NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Avis - AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE A.O.C LANGUEDOC suivie de "....." la dénomination"« LA CLAPE » Demande de reconnaissance en AOC « LA CLAPE »	1
--	---

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE



A.O.C LANGUEDOC suivie de la dénomination « LA CLAPE »

Demande de reconnaissance en AOC « LA CLAPE »

Lors de sa session du 03/11/2011, le Comité National des AOC viticoles de l'INAO a décidé la mise en consultation publique l'aire géographique de l'AOC Languedoc suivie de la dénomination « La Clape » dans le cadre de son accession à l'**AOC « La Clape »**.

Cette aire géographique concerne 6 communes suivantes du département de l'AUDE :

ARMISSAN, FLEURY D'AUDE, GRUISSAN, NARBONNE, SALLES D'AUDE et VINASSAN

Le dossier complet est consultable aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au site de l'INAO, 6 AV du Maréchal Juin, 11100 NARBONNE (04.68.90.62.00) ou au siège du Syndicat de l'AOC Languedoc et des Coteaux du Languedoc, Mas de Saporta, CS 30030. 34973 LATTES CEDEX (04.67.06.04.44)

La consultation se déroulera du 15 Décembre 2011 au 15 Février 2012.

Dans cet intervalle, toute personne intéressée pourra formuler des réclamations par courrier recommandé auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante : INAO - 6 av Maréchal Juin - 11100 NARBONNE